

Laurent Rodriguez, employé de back office à la banque Rothschild, se bat pour les droits de ses collègues mais aussi pour redorer l'image du syndicalisme. **P. 8**



LES RETRAITÉS MOBILISÉS POUR DÉFENDRE LEUR POUVOIR D'ACHAT **P. 4**

TPE : LES COIFFEURS ONT TENU LEUR SALON À PARIS **P. 5**

FO HEBDO
N° 3212

Du 21 au 27 septembre 2016

Plus d'infos sur www.force-ouvriere.fr

Fraude fiscale et sociale : la guerre est déclarée

ÉVÉNEMENT P. 2-3

RECORD

En 2015, les redressements d'impôts ont dépassé 20 milliards d'euros, un niveau sans précédent.

DÉLINQUANCE

Les entreprises sont responsables de la plupart des infractions.

IRLANDE

La Commission européenne inflige 13 milliards d'euros d'amende à Apple, qui fait appel.



Myriam El Khomri, Michel Sapin et Christian Eckert lors de la réunion du Comité national contre la fraude sociale et fiscale, à Bercy le 14 septembre 2016.

© HAMILTON / REA



Restons nous-mêmes, libres et indépendants

Éditorial


par Jean-Claude Mailly

Un mauvais projet de loi ne devient pas bon, par miracle, quand il est publié au *Journal officiel*. C'est le cas de la loi Travail. Les manifestations et

rassemblements du 15 septembre, compte tenu du contexte, n'étaient pas négligeables, loin s'en faut. Et si nous avons décidé, dans l'immédiat, de ne pas appeler

à d'autres manifestations, nous allons continuer sous d'autres formes notre combat contre cette loi néolibérale qui fragilise et flexibilise le travail. Nous travaillons sur les recours juridiques, nous avons mis en place un système de veille et nous allons surveiller comme le lait sur le feu les décrets et la mise en application de la loi dans les entreprises.

Comme je l'ai indiqué plusieurs fois, cette loi sera le chewing-gum qui collera aux chaussures du gouvernement. Quand on lit ce que vient encore d'affirmer le président de la République, à savoir qu'il a permis un vrai dialogue entre un patronat moderne et des syndicats réformistes (!), on mesure le fossé qui existe ainsi que la méconnaissance

Suite page 3 

En 2015, la lutte contre la fraude fiscale et sociale a battu tous les records

En 2015, les services de l'État ont procédé à plus de 21 milliards d'euros de redressements fiscaux, soit une augmentation de plus de 10% en un an. Quant à la fraude sociale détectée par les organismes de Sécurité sociale, elle atteint plus d'un milliard d'euros, soit une hausse de 17,35%.

Dire que le ministre de l'Économie, Michel Sapin, le secrétaire d'État chargé du Budget, Christian Eckert, et la ministre du Travail, Myriam El Khomri, n'ont pas boudé leur plaisir lors de la réunion du Comité national de lutte contre la fraude, relève de l'euphémisme. Les résultats annoncés sont, il est vrai, historiques.

Au-delà des chiffres bruts, l'analyse des principaux mécanismes de fraude donne une idée assez précise de leurs auteurs. Contrairement à un discours un peu trop

colporté, la fraude est très majoritairement l'apanage des entreprises plus que des particuliers.

Les cinq plus gros fraudeurs sont des multinationales anglo-saxonnes

En matière fiscale, qu'il s'agisse de la fraude à la TVA, de l'utilisation de logiciels de caisse qui permettent aux commerçants de diminuer frauduleusement leur recette ou de complexes mécanismes impliquant des filiales à l'étranger et chers aux grandes entreprises, l'imagination semble sans limite.

Ainsi, les cinq plus gros dossiers traités par Bercy en 2015 représentent 3,3 milliards d'euros et concernent des multinationales dont Michel Sapin n'a pas révélé l'identité, se contentant de préciser qu'elles avaient « *des noms en anglais* »...

Idem pour ce qui est de la fraude sociale prise sous ses deux versants : la fraude aux cotisations et celle aux prestations. La lutte contre la fraude aux cotisations sociales et contre le travail illégal a

progressé de 16 % et culmine à 497 millions d'euros. Les inspecteurs du travail méritent une mention particulière pour les efforts menés contre la fraude aux travailleurs détachés : leurs interventions ont quadruplé en un an et se sont traduites par plus de 3 millions d'amendes, dont un

tiers adressé aux donneurs d'ordres. Enfin, la fraude aux prestations sociales est principalement l'œuvre de professionnels de santé envers l'Assurance maladie. Lo-

50168

C'est le nombre de contrôles fiscaux en 2015, soit 1572 de moins qu'en 2014.

LE PRODUIT DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE ET SOCIALE A DOUBLÉ EN CINQ ANS



Source : Délégation Nationale à la Lutte contre la Fraude

giquement, il n'y a que la branche famille de la Sécurité sociale pour laquelle la fraude est avant tout l'œuvre de particuliers. Mais celle-ci est de plus en plus repérée car elle est peu sophistiquée et l'efficacité des contrôles a considérablement progressé.

Là est toute la question : l'augmentation des résultats est-elle le signe d'une hausse de la fraude ou d'une plus grande efficacité des services de l'État et de la Sécurité sociale ? Le gouvernement ne semble pas avoir la réponse à cette question, mais reconnaît que la lutte contre la fraude fiscale a reposé sur moins de contrôles fiscaux qu'en 2014. On peut donc s'interroger sur ce qu'auraient été les résultats si les moyens humains et budgétaires de Bercy n'avaient pas drastiquement baissé depuis plusieurs années. ▀

DAVID ROUSSET

DÉFINITIONS

Deux types de fraude

La fraude fiscale consiste, pour un particulier ou une entreprise, à se soustraire à la loi ou à utiliser des procédés illégaux pour échapper à tout ou partie de son impôt.

La fraude sociale se divise en deux catégories :

- **La fraude aux cotisations consiste, pour un employeur, un auto-entrepreneur ou un travailleur libéral, à ne pas s'acquitter du versement des cotisations sociales dues.**
- **La fraude aux prestations consiste à percevoir une prestation induue, sur le fondement de déclarations mensongères ou d'omissions volontaires.**

Apple : un redressement fiscal historique

La somme est colossale car à Bruxelles on ne plaisante pas avec les distorsions de concurrence. La société Apple doit verser à l'Irlande 13 milliards d'euros d'impôts impayés, auxquels il faut ajouter les intérêts.

L'Irlande a accordé à Apple des avantages fiscaux indus, qui relèvent d'une aide d'État. C'est la conclusion qu'a tiré Margrethe Vestager, commissaire européenne chargée de la politique de concurrence, au terme d'une enquête menée depuis juin 2014.

Ces avantages ont réduit le taux d'imposition sur les sociétés à 1 % sur les bénéfices européens d'Apple en 2003, taux qui a diminué jusqu'à 0,005 % en 2014. On est bien loin des 12,5 % pratiqués en Irlande, qui possède déjà le taux d'imposition sur les bénéfices le plus bas d'Europe. La Commission européenne a frappé fort. Le montant est historique, car jusqu'ici le plus gros redressement imposé par la Commission pour aide d'État s'élevait à 1,4 milliard d'euros. En 2015, l'UE avait obligé EDF à reverser cette somme à l'État français.

13 milliards d'euros sur un compte bloqué

L'Irlande, très chatouilleuse sur sa compétitivité fiscale, a annoncé faire appel de la décision de la Commission. Apple lui a emboîté le pas. Mais durant cette procédure, les 13 milliards

devront quand même être virés sur un compte bloqué.

Outre-Atlantique, le département du Trésor américain accuse la Commission de mettre en péril les traités fiscaux entre les États-Unis et l'Europe. Le puissant lobby *Business Roundtable*, qui regroupe 185 P-DG de grandes entreprises américaines, a même envoyé un courrier à Angela Merkel. Les patrons américains lui demande de mettre fin à l'utilisation des enquêtes pour aides d'État illégales, qui mettent à mal l'indépendance fiscale des pays.

La Commission a indiqué que le montant d'impôts impayés à récupérer par les autorités irlandaises peut être réduit, à condi-



UN TAUX D'IMPOSITION SITUÉ ENTRE 0,005% ET 1%.

tion que d'autres pays européens considèrent qu'ils sont également victimes des pratiques d'évitement fiscal d'Apple.

L'Autriche et l'Espagne se sont mises dans les rangs des créanciers. En France, Michel Sapin a indiqué que Bercy ne récupérerait aucune quote-part. « *Ce n'est pas parce que nous respectons le secret fiscal que nos administrations sont passives et ne redressent pas avec efficacité les sociétés qui travestissent les libertés de circulation* », a-t-il précisé. En effet, depuis mars 2014, les services fiscaux français passent à la loupe trois années d'exercice – 2011, 2012 et 2013 – d'Apple France. ▀

NADIA DJABALI

Restons nous-mêmes, libres et indépendants

et l'inexpérience des relations sociales et du social en général. La plaie est donc loin d'être refermée.

Cette loi a ouvert la porte de la remise en cause des conventions collectives nationales et, demain, des statuts. Et je ne parle pas du fiasco de la méthode.

Il y a un lien avec la campagne pour les élections dans les TPE. En effet les salariés, comme les employeurs, dont les artisans, entendent bien conserver les conventions collectives nationales. Toutes mes visites actuelles le confirment. Salons de coiffure, pharmacies, TPE de la métallurgie, commerces, etc. Ce que les employeurs réclament ce n'est pas la loi Travail, c'est de la simplification administrative et qu'on les aide en termes de trésorerie quand ils connaissent des trous d'air.

Pour ces élections, tous les adhérent(e)s FO doivent être sur le pont. Nous sommes tous en contact, chaque jour, avec ces salariés. Souvent nous les aidons, nous les appuyons, nous leur indiquons leurs droits.

Ce n'est pas parce qu'on est dans une petite entreprise qu'on doit avoir de petits droits.

Loi Travail, TPE : restons nous-mêmes, libres et indépendants. Continuons à être de vrais réformistes, exigeants, ni béni-oui-oui, ni béni-non-non. ▀

JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRETARE GÉNÉRAL
@jcmilly sur Twitter

En bref

INDUSTRIE

Alstom-Belfort en grève le 27 septembre

Les quatre syndicats d'Alstom dont FO appellent à une grève le 27 septembre, date d'un comité central d'entreprise. Les salariés contestent l'arrêt annoncé pour 2018 de la production de trains sur le site de Belfort et son transfert à Reichshoffen en Alsace. Ils demandent le maintien de tous les sites Alstom-Transport et de tous les emplois. L'usine de Belfort emploie 480 salariés et 1200 sous-traitants.

RÉMUNÉRATIONS

Tunisie : les salariés de l'hôtellerie en grève

L'Union générale du travail (UGTT) appelait les personnels de l'hôtellerie à une grève les 17 et 18 septembre. En cause, le refus de la Fédération tunisienne de l'hôtellerie (FTH) d'appliquer au personnel du secteur, et comme le prévoit un accord, une hausse générale des salaires de 6% au titre de 2015. Pour la FTH, la chute de la fréquentation touristique rend impossible une hausse des salaires.

SALAIRES

Brésil : longue grève dans les banques

Sept jours après le début de la grève dans les banques du Brésil, des négociations se sont rouvertes le 13 septembre entre les syndicats et la fédération patronale. Celle-ci propose une hausse des salaires de 6% alors que les personnels (500000 salariés) demandent 14,78% pour compenser l'inflation (9,57% sur un an) et un salaire de base à 3940 reais (1090 euros) contre 1800 reais (498 euros) actuellement.

Les retraités se mobilisent contre la dégradation de leur pouvoir d'achat

ALERTE Les retraités seront dans l'action le 29 septembre, à l'appel de l'Union confédérale des retraités FO (UCR FO) et de huit autres organisations.

Les retraites de base ne devraient pas être revalorisées au 1^{er} octobre prochain, en raison de mécanismes d'évolution désormais indexés sur les prix et non plus sur les salaires. Quant aux retraites complémentaires, la revalorisation qui intervient traditionnellement au 1^{er} novembre n'aura pas lieu. Le Medef a obtenu leur gel pendant trois ans lors de la dernière négociation sur les régimes.

C'est dans ce contexte que les organisations de retraités ont

décidé d'une journée d'action le 29 septembre. « *Les revenus des personnes âgées décrochent par rapport à ceux des actifs. Les retraités vont encore s'appauvrir dans les prochaines années*, indique Didier Hotte, secrétaire général adjoint de l'UCR FO. *Ils subissent en outre une cascade de mauvaises mesures fiscales, comme la suppression de la demi-part fiscale pour les personnes isolées.* »

Au-delà de la dégradation de leur pouvoir d'achat, les retri-

tés s'inquiètent du peu de moyens dédiés au grand âge. Ils s'alarment du manque de personnels dans les hôpitaux et les maisons de retraite, qui engendrent détresse et « *maltraitance* » pour les personnes âgées et pour les aidants.

Les neuf organisations de retraités ont écrit le 8 septembre à la ministre de la Santé. Ils souhaitent la rencontrer pour lui faire part de leurs préoccupations et revendications. ■

FRANÇOISE LAMBERT



Automobile : les salariés de FVM obtiennent des garanties de Renault

Après deux jours de grève à l'appel d'une intersyndicale dont FO, majoritaire, les 220 salariés de FVM Technologies, un sous-traitant automobile situé à Villers-la-Montagne (Meurthe-et-Moselle), ont été entendus. Renault, leur unique donneur d'ordres, s'est engagé le 13 septembre à maintenir son niveau de commandes, à les accompagner durant la période d'observation et à faciliter la reprise de l'entreprise, en redressement judiciaire depuis décembre 2015. Les salariés, qui craignaient pour l'avenir du site, exigeaient des garanties du constructeur. Ils redoutaient notamment un transfert de l'activité en Turquie. ■

C. J.

Nucléaire : les agents EDF en grève pour défendre Fessenheim

Les personnels d'EDF étaient en grève le 14 septembre à l'appel de leurs syndicats dont FO. Ils contestent l'arrêt programmé de la centrale nucléaire de Fessenheim (Haut-Rhin), troisième en termes de résultats. Plusieurs centaines d'agents, dont la plupart venus de Fessenheim, ont manifesté devant le siège d'EDF, près de Paris, où se tenait un comité central d'établissement. Les syndicats ont adopté une résolution demandant une expertise sur la centrale puis ont quitté la séance. Pour FO, fermer Fessenheim (700 salariés et 2200 emplois indirects) serait un « *non-sens économique, social et industriel* ». ■

V. F.



Malgré les 5 millions de contribuables concernés par une baisse de leur impôt sur les revenus de 2017, seules les entreprises tirent leur épingle du jeu.

La fiscalité malmène toujours le pouvoir d'achat des ménages

IMPÔTS Malgré la baisse annoncée, la pression fiscale sur les ménages reste à la hausse. En revanche, à la faveur des cadeaux fiscaux accordés par l'État, celle sur les entreprises diminue sans cesse. Au point de doper les bénéficiaires...

Au printemps, le chef de l'État annonçait pour 2017 une baisse de l'impôt sur le revenu – à hauteur de 2 milliards – si la croissance atteignait 1,7 % du PIB... Mais celle-ci étant atone, la mesure pour les ménages, qui sera présentée fin septembre dans le cadre du projet de loi de finances, sera plus modeste avec une baisse de 1 milliard. Cinq millions de contribuables devraient être concernés par cette mesure qui bénéficiera, à taux plein, aux célibataires gagnant jusqu'à 1 700 euros net par mois et aux couples gagnant jusqu'à 3 400 euros. Par ailleurs, la réduction d'impôt accordée aux utilisateurs de services à la personne ou aux employeurs de salariés à domicile sera transformée en crédit d'impôt. Au total, 1,3 million de ménages seraient concernés, dont les foyers non imposables.

Les entreprises rétablissent leurs marges

Ces annonces peinent toutefois à masquer le déséquilibre fiscal entre les ménages et les entreprises. Selon les économistes de l'OFCE, entre 2012 et 2017 (en incluant les derniers mois du précédent mandat présidentiel), la pression sur les ménages aura augmenté de 47,3 milliards mais baissé de 18,5 milliards sur les entreprises, le CICE et le pacte de responsabilité participant largement à cette baisse. Les entreprises auront ainsi bénéficié de 100 milliards en termes d'allègements d'impôts et de cotisations sociales, rappelle FO. Au final, constate l'OFCE, si le pouvoir d'achat des ménages est désormais « inférieur de 350 euros à son niveau de 2010 », les entreprises, elles, procèdent au « rétablissement de leurs marges ». ■

VALÉRIE FORGERONT

Salons de coiffure : un secteur composé à 99% de très petites entreprises

TPE La FGTA FO était présente au Salon mondial de la coiffure et de la beauté, qui s'est tenu les 11 et 12 septembre 2016 à Paris. L'occasion de faire un focus sur une profession qui élira ses représentants de salariés en novembre prochain.

Les 11 et 12 septembre, branle-bas de combat à la FGTA FO. Le stand de la fédération est fin prêt pour accueillir les visiteurs du Mondial de la coiffure et de la beauté. Les démonstrations de coiffure se succèdent. Un photomaton a même été installé, jeunes et moins jeunes s'y bousculent pour se faire tirer le portrait.

Stéphanie Prat-Eymeric est sur place. Elle est connue comme le loup blanc dans les salons de coiffure de France, qu'elle arpente depuis quatre ans pour informer les salariés sur leurs droits.

La FGTA FO profite également de sa présence sur le salon pour faire campagne. Avec en ligne de mire les élections dans les très petites entreprises (TPE) de novembre prochain.

Stéphane Roze, secrétaire fédéral de la FGTA, fait un point sur l'actualité de la branche : « Côté salaire, une négociation est en cours et devrait aboutir avant la fin de

l'année. Rien n'est encore signé, mais le premier niveau de salaire devrait passer à 31 euros au-dessus du Smic mensuel. Aujourd'hui il est à 27 euros et avant 2012, le premier coefficient de salaire était situé en dessous du Smic. »

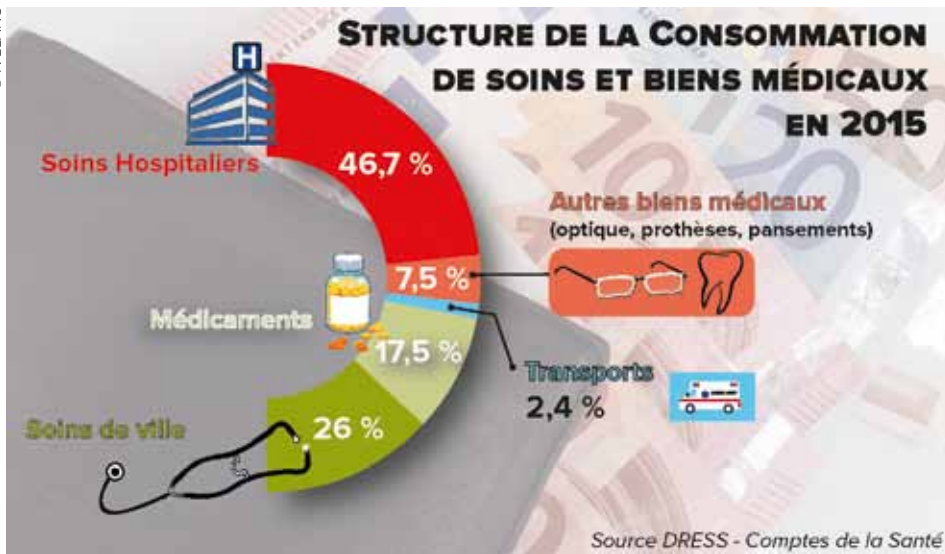
LA CONCURRENCE DES AUTO-ENTREPRENEURS.

Présent sur le stand de la FGTA le 11 septembre au matin, Jean-Claude Mailly n'en est pas à son premier salon. L'année dernière il avait déjà arpenté les allées du parc des expositions. « Le secteur de la coiffure fait face aujourd'hui à deux problèmes majeurs, explique-t-il. D'abord, une concurrence sous forme de dumping des auto-entrepreneurs, de plus en plus nombreux dans la coiffure à domicile. » Deuxième écueil rencontré par la profession : la baisse générale du pouvoir d'achat, qui a un impact sur l'activité des salons. ■

NADIA DJABALI

REPRÉSENTATIVITÉ

FO, deuxième organisation syndicale chez les coiffeurs. Dans le secteur de la coiffure, 99% des entreprises ont moins de 11 salariés. « Cela signifie que presque tout l'effectif de la coiffure, soit environ 96 000 salariés, est concerné par les élections TPE », remarque Richard Roze, secrétaire fédéral à la FGTA FO. Force Ouvrière y est la deuxième organisation syndicale avec 27% des suffrages. « Historiquement, FO a toujours été très présente dans le secteur, poursuit Richard Roze. Nous y sommes très écoutés parce que seule notre délégation comporte des coiffeurs. »



La consommation de soins et de biens médicaux en France, en 2015, est évaluée à 194,6 milliards d'euros, soit environ 2930 euros par habitant.

ZOOM

Consommation de soins et de biens médicaux : de quoi parle-t-on ?

La consommation de soins et de biens médicaux ou CSBM comprend la consommation de soins hospitaliers (46,7% du total), la consommation de soins de ville, y compris les analyses en laboratoire et les cures thermales (26%), les transports sanitaires (2,4%), les médicaments hors hôpital (17,5%) et d'autres biens médicaux dont l'optique (7,5%). Elle est évaluée à 194,6 milliards d'euros, soit environ 2930 euros par habitant. Elle représente 8,9% du PIB et a progressé de 1,8% en 2015, à un rythme moindre que celui du PIB, estimé à 1,9%.

Remboursements de santé : un progrès en apparence ?

TROMPE-L'ŒIL Les dépenses de santé sont davantage prises en charge par la Sécu, mais ce n'est pas forcément un signe de meilleur accès aux soins pour tous.

La Sécurité sociale a financé 76,8 % de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) en 2015 pour un total de 194,6 milliards d'euros. Les résultats des comptes nationaux de la santé, que viennent de publier les ministères de l'Économie, de la Santé et du Travail, montrent que la part des dépenses de santé prises en charge par la Sécurité sociale a augmenté d'un point entre 2011 et 2015.

La part des organismes complémentaires de santé (mutuelles, institutions de prévoyance, assurances privées) s'avère quant à elle en légère diminution depuis deux ans (-0,3 point). Elle s'établit à 13,3 % des dépenses de santé en 2015.

Il en ressort que le reste à charge des ménages est en baisse. Ces derniers ont payé 8,4 % des dépenses de santé en 2015, alors qu'ils en avaient financé 9,3 % en 2012.

La ministre de la Santé Marisol Touraine a salué une « nouvelle diminution des dépenses de santé à la charge des ménages », estimant qu'elles « atteignent aujourd'hui un niveau historiquement bas, grâce à une politique de santé résolument tournée vers l'accès aux soins ».

« En matière d'accès aux soins, ce n'est pas si simple, les personnes qui refusent de se soigner pour des raisons de coût n'apparaissent pas dans ces statistiques », rappelle Jocelyne Marmande, secrétaire confédérale Force Ouvrière chargée de la protection sociale.

Amplification du problème du renoncement aux soins

Le renoncement aux soins gagne du terrain en France. La moitié des ménages les plus modestes, ceux dont les revenus sont inférieurs à 1200 euros net par mois, ont déjà

remis à plus tard une consultation chez le médecin ou renoncé à un rendez-vous chez le dentiste, selon un baromètre Ipsos/Secours populaire publié le 6 septembre.

La hausse de la part de la Sécurité sociale dans la prise en charge des dépenses de santé, et la diminution concomitante de celle des ménages, n'est pas forcément synonyme d'un meilleur accès aux soins de tous, ni la marque d'une amélioration générale de l'état de santé de la population.

Cette tendance s'explique principalement par l'accroissement des affections de longue durée (ALD), ces maladies graves, comme le cancer, le diabète, les pathologies cardiaques

et neurologiques lourdes, Alzheimer ou encore une insuffisance rénale chronique, dont les frais sont remboursés à 100 % par l'Assurance maladie.

Avec le vieillissement de la population, mais aussi avec

la progression de certaines affections graves, de plus en plus de personnes entrent dans le régime des affections de longue durée.

Mais pour une majorité des assurés sociaux, à savoir ceux qui n'entrent pas dans le cadre des ALD, le reste à charge peut augmenter. C'est d'autant plus vrai depuis la mise en place des contrats dits responsables, qui limitent le remboursement par les complémentaires santé des dépassements d'honoraires des médecins. ▀

CE QUI CHANGE

Les allocations logement, telles que l'APL, l'ALF et l'ALS, peuvent, depuis le 1^{er} septembre 2016, être perçues même en cas d'impayés de loyer ou de prêt immobilier si le bénéficiaire est « de bonne foi ».

Une aide à la recherche du premier emploi (Arpe) existe depuis le 10 août pour les jeunes diplômés en recherche d'emploi âgés de moins de 28 ans. Versée pendant quatre mois, elle est non imposable.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

8,8 MILLIONS

C'est le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté en France en 2014, soit 1008 euros par mois en France métropolitaine, selon les chiffres de l'étude « Les niveaux de vie en 2014 », publiée par l'Insee début septembre 2016. La moitié d'entre elles vivent avec moins de 805 euros par mois.

+ SUR LE SITE
**FORCE-
OUVRIERE.FR**

LE PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE est revalorisé chaque année par les pouvoirs publics. Son montant mensuel actuel est de 3 218 euros.

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

JURIDIQUE

Rupture conventionnelle : le contrat est maintenu jusqu'à l'homologation

Cet été, un arrêt inédit a apporté une nouvelle précision à la procédure de rupture conventionnelle : un contrat de travail n'est rompu par le biais d'une rupture conventionnelle qu'après réception de l'homologation accordée par la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), chargée depuis 2010 de veiller « au respect des dispositions du Code du travail ». En l'occurrence, de « s'assurer du respect des conditions prévues » par la loi et de la « liberté de consentement des parties ». Cette dernière a d'ailleurs quinze jours ouvrables, à l'issue du délai de rétractation (un délai de quinze jours calendaires à partir de la réception de la demande d'homologation), pour se prononcer. À défaut, l'homologation est réputée acquise (article L. 1237-14 du Code du travail).

EN PRATIQUE

D'un commun accord...

La rupture conventionnelle permet à l'employeur et au salarié en contrat à durée indéterminée (CDI) de convenir d'un commun accord des conditions de la rupture du contrat de travail qui les lie. Ce mode de rupture du contrat de travail prévu par la loi est ouvert à certains salariés, sous conditions.

Un licenciement sans cause réelle et sérieuse

Or, avant même d'avoir obtenu cette homologation par la DIRECCTE, un employeur avait remis à son salarié son attestation Pôle emploi, son certificat de travail et son solde de tout compte, soit les documents de rupture du contrat de travail ; il avait également cessé, le même jour, de lui fournir du travail. Résultat en cette affaire : la Cour de cassation a décidé, dans un arrêt en date du 6 juillet dernier (Cass. soc., 6-7-16, n°14-20323), que doit être considéré comme un licenciement « non motivé », c'est-à-dire sans cause réelle et sérieuse, le fait de remettre les documents de rupture sans attendre la décision de la DIRECCTE, car « la validité de la convention est subordonnée à son homologation », et que tant que la convention n'est pas homologuée, le contrat de travail produit tous ses effets. Il en ressort que le contrat de travail a bel et bien été rompu par la remise des documents de fin de contrat par l'employeur, qui a perdu à ne pas attendre et à ne pas mettre les formes. Le contrat de travail s'étant ainsi retrouvé rompu *de facto*, avant même qu'il ait pu l'être par l'éventuelle homologation de la DIRECCTE. Si la rupture conventionnelle est dite amiable, elle n'en est pas moins très encadrée. La Cour de cassation vient de le rappeler. ■

MICHEL POURCELOT

14598*01
C'est le numéro
Cerfa de la demande
d'homologation d'une
rupture conventionnelle
de CDI.

Agenda

Lundi 26 septembre

LE BILAN DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

Marie-Alice Médeuf-Andrieu, pour FO, prend part à la réunion annuelle de la Commission nationale de la négociation collective, au ministère du Travail, consacrée au bilan de la négociation collective en 2015. Les différents niveaux de la négociation y sont traités, de la négociation interprofessionnelle à la négociation d'entreprise, en passant par les négociations de branches nationales et régionales ou départementales dans certains secteurs.

Vendredi
23 septembre
MÉDECINE
DU TRAVAIL

Jocelyne Marmande représentera FO à une réunion de la commission d'orientation des conditions de travail de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, sur les conséquences de la loi Travail sur la médecine du travail.

Mardi
27 septembre
CESE ET CLIMAT

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) examine un projet d'avis intitulé « Justice climatique : les perspectives nationales post-COP21 », présenté

par Agnès Michelot, enseignante chercheur, et Jean Jouzel, directeur de recherche au CEA et vice-président du groupe de travail scientifique du GIEC.

**ACTIONS
DE GROUPE**

Le projet de loi de « modernisation de la justice du XXI^e siècle », dont le gouvernement avait engagé la procédure accélérée au Parlement le 31 juillet 2015, revient en nouvelle lecture au Sénat. Il crée un cadre légal aux actions de groupe, qui pourront concerner les discriminations, la consommation et la concurrence.



C'est avec une infinie tristesse que nous avons appris le décès, des suites d'une longue maladie, de **Dominique Hingant** qui avait eu 65 ans le 2 août dernier. Ancien élève de l'École supérieure des arts et industrie graphique Estienne de 1968 à 1972, il avait rejoint l'équipe de *FO Hebdo* à l'été 1978 comme pigiste puis, à partir de 1981, comme maquettiste, avant d'en devenir directeur artistique puis rédacteur en chef adjoint jusqu'à son départ en retraite, fin 2013. Il demeura profondément attaché à ce journal dont il conçut plusieurs fois la maquette. Promoteur inconditionnel du dessin de presse, celui qui se définissait comme « *un amoureux du papier sous toutes ses formes* » avait conservé une sensibilité d'artiste et n'avait cessé, tout au long de sa vie, de pratiquer la peinture et la gravure. Toutes nos pensées vont vers sa famille et ses proches.

LA COLÈRE

Une intersyndicale, dont FO, s'oppose à la fermeture début octobre de huit bureaux de poste à Rennes et à Saint-Malo

(Ille-et-Vilaine), dans une logique de rentabilité. Ils seraient remplacés par des Relais poste commerçants. FO appelle les postiers du département à faire grève le 27 septembre. Une réunion publique a été organisée à Rennes le 20 septembre. La pétition lancée en juillet dernier pour le maintien d'un service public de qualité et la sauvegarde des emplois a recueilli près de 5000 signatures.

L'ACCORD

La FEETS FO (équipement et services) a signé le 9 septembre un accord

qui augmente de 1,5% tous les salaires minima conventionnels dans la branche de la sécurité privée, dont relèvent 152000 salariés. Il s'appliquera le premier jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au *Journal officiel*. Par ailleurs, dans le cadre de la négociation en cours sur les classifications, un accord sera proposé par les employeurs pour que le premier niveau de coefficient passe au-dessus du Smic.

LA GRÈVE

Les éducateurs et enseignants spécialisés des Instituts nationaux des jeunes sourds et jeunes aveugles (INJS, INJA) étaient en grève le 12 septembre à l'appel de leurs syndicats, dont FO. Ils se sont rassemblés devant le ministère des Affaires sociales à Paris pour protester contre l'annonce de leur transfert vers les Agences régionales de santé (ARS). Pour les syndicats, une telle décision conduirait à « la remise en cause des budgets », et à « une très forte dégradation de la qualité de l'accueil des jeunes ».

Il implante FO à la banque Rothschild

PORTRAIT Laurent Rodriguez, 44 ans, est employé de back office à la banque d'affaires Rothschild & Cie. Après avoir implanté FO dans l'entreprise, il se bat pour les droits des salariés mais aussi pour valoriser l'image du syndicat dans le monde de la haute finance.

« **À** la banque Rothschild, on parle de Macron mais il y a aussi FO », s'amuse Laurent. Employé de back office depuis 2005, il assure la gestion administrative des titres traités sur le marché boursier. Il a implanté FO en 2014, après avoir été victime de harcèlement à la suite d'un changement de direction. « *Me présenter aux élections me permettait de respecter mes convictions tout en restant dans cette entreprise*, explique-t-il. *Je défends ceux qui ont une âme contre ceux qui n'en ont pas et veulent te la voler.* »

Je suis le seul à me battre

À FO, il apprécie « *l'esprit républicain et humaniste* » et la grande autonomie des militants. Élu délégué du personnel suppléant, il est aussi RS au CE. « *Je suis le seul représentant d'un syndicat pour 800 salariés, le*

© F. BLANC



50 milliards d'euros
C'est le montant des actifs sous gestion du groupe Rothschild dans le monde.

seul à me battre », poursuit-il.

Il fait venir l'inspection du travail, appelle à la grève contre la loi Travail. Dans ses tracts il explique les dangers de cette loi, dénonce les bonus faramineux de certains, tacle le CE qui finance la part employeur de la cantine au lieu de subventionner des voyages...

« *Je suis vu comme un poète qui dit tout haut ce que les autres pensent tout bas*, raconte-t-il. *Les collègues hésitent moins à faire savoir ce qui ne va pas, mais ils n'osent pas encore s'afficher avec moi, pourtant je suis là pour eux, pour les aider.* » ■ **CLARISSE JOSSELIN**

+ SUR LE SITE
FORCE-OUVRIERE.FR

Mobilisation du 15 septembre contre la loi Travail

Retrouvez toutes les photos des manifestations du 15 septembre 2016 contre la loi Travail sur le compte Flickr de FO : www.flickr.com/force-ouvriere et l'intégralité des analyses et interventions de FO sur ce sujet sur www.force-ouvriere.fr/dossier-loi-travail

Toute l'information des TPE en un seul clic

La newsletter InFO-TPE vous informe chaque mois de l'actualité des droits des salariés des très petites entreprises et de l'artisanat, à retrouver sur force-ouvriere.fr/newsletters#TPE



Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre **Résistance Ouvrière**.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : fohebd@force-ouvriere-hebdo.fr

Directeur de la publication : J.C. Mailly

Secrétaire confédéral chargé de la presse : Y. Veyrier

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0916 S 05818

ISSN 9065-5518 Dépôt légal septembre 2016

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.